



DIEPAT/22-944-1447 du 03/10/2022

**ENTRETIENS PROFESSIONNELS DES PERSONNELS ATSS ET ITRF POUR L'ANNEE SCOLAIRE
2021-2022 - RAPPEL**

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement public et responsables des services académiques, Messieurs les présidents d'université et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur

Dossier suivi par : M. GENESTOUX - chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr, M. SADAILLAN - chef de bureau des personnels administratifs - Tel : 04 42 91 72 28 - pascal.sadaillan@ac-aix-marseille.fr, Mme CORDERO - gestion des AAE - Tel : 04 42 91 72 42 - francine.cordero@ac-aix-marseille.fr, M. DELON - gestion des SAENES (de A à H) - Tel : 04 42 91 72 29 - arnaud.delon@ac-aix-marseille.fr, Mme CORTI - gestion des SAENES (de I à Z) - Tel : 04 42 91 72 30 - anne.corti@ac-aix-marseille.fr, Mme BECCACCIA - gestion des ADJAENES (A > I) - Tel : 04 42 91 72 33 - aurelie.gouin@ac-aix-marseille.fr, M. CHARVIN - gestion des ADJAENES (J >Z) - Tel : 04 42 91 72 34 - laurent.charvin@ac-aix-marseille.fr, Mme QUARANTA - chef de bureau des personnels d'encadrement, ITRF et médico-sociaux - Tel : 04 42 91 74 37 - nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr, Mme EBERLE - gestion des INFENES - Tel : 04 42 91 72 56 - audrey.eberle@ac-aix-marseille.fr, Mme PRINDERRE - gestion des Médecins, CTSSAE, ASSAE et ATEE - Tel : 04 42 91 72 37 - francoise.prinderre@ac-aix-marseille.fr, Mme SOUNA - gestion des ITRF (en EPLE) -Tel : 04 42 91 71 13 - djamila.souna@ac-aix-marseille.fr - Mme DUBOIS - gestion des ITRF(hors EPLE) - Tel : 04 42 91 71 42 - sophie.dubois@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat Diepat - Tel : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les campagnes 2021-2022 d'entretiens professionnels ATSS et ITRF ont été mises en place par la circulaire rectorale publiée au bulletin académique n° 931 du 6 juin 2022.

L'échéance pour la transmission au rectorat des comptes rendus d'entretien professionnel et des fiches de poste pour tous les corps ATSS et ITRF était fixée au 1er juillet 2022 au plus tard.

Je vous rappelle que la réalisation de l'entretien professionnel et de son compte – rendu constitue une obligation professionnelle. Par ailleurs c'est un élément qui conditionne étroitement la gestion RH des agents que vous encadrez : promotions, mobilité sur postes profilés, procédures disciplinaires...

Les contrôles opérés à ce jour révèlent encore des comptes rendus et fiches de postes manquants. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir vérifier qu'aucune anomalie ne subsiste pour ce qui vous concerne, et en cas d'oubli constaté, d'adresser les pièces réclamées à la DIEPAT du rectorat **le plus tôt possible et au plus tard le vendredi 21 octobre 2022** en vous conformant aux dispositions de la circulaire rectorale citée ci-dessus.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille